

Cependant, les chiffres les plus révélateurs sont ceux qui montrent la croissance fulgurante de la demande pour l'année dernière seulement. A cause de ce phénomène, on a enregistré une hausse de 48.6 p. 100 de la demande relative aux prêts et au financement au titre de ce programme. En fait, depuis trois ans, soit depuis 1977, la demande concernant ces fonds a accusé une hausse d'environ 400 p. 100. Cela montre à quel point ce programme est apprécié des hommes et femmes d'affaires canadiens.

Depuis 1961, le gouvernement a prêté 1.8 milliard aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et le programme a été administré par six ou sept fonctionnaires seulement rattachés au ministère d'État (petites entreprises et tourisme). Le fait que moins de sept personnes aient administré tous ces fonds depuis 1961 serait une réussite remarquable pour n'importe quel gouvernement et plus particulièrement pour un ministère du gouvernement actuel. Je crois que c'est un hommage remarquable à ce programme, à sa simplicité de fonctionnement et à sa structure qui permet aux chefs de petites entreprises d'obtenir facilement ce genre d'assurances.

On entend fréquemment dire que si le gouvernement accorde ces garanties, il n'aide pas suffisamment les petites entreprises. Il faudrait pourtant regarder qui a profité des prêts garantis accordés aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. En 1980, 47 p. 100 de ces fonds garantis sont allés au secteur des services et 25 p. 100 aux petites entreprises du secteur du commerce de détail. Douze pour cent sont allés à l'industrie de l'énergie; neuf pour cent au secteur des transports; dix pour cent aux petites entreprises du secteur des communications; et cinq pour cent au commerce de gros et à l'industrie du bâtiment. On constate, à l'examen des fonds distribués pour la seule année 1980, que l'aide, la protection et les garanties de prêt ont été largement réparties dans l'ensemble du secteur de la petite entreprise.

A quoi a servi cet argent et comment ces prêts ont-ils aidé les petites entreprises? Environ 58 p. 100 de ces prêts ont servi à l'achat de matériel mobile, de matériel que les petites entreprises ont pu utiliser. Cet argent injecté dans toute l'économie a créé énormément de travail, un très grand nombre d'emplois, et il a fait augmenter considérablement le pouvoir d'achat, ce qui a aidé les petits commerçants qui ne profitaient pas directement des prêts aux petites entreprises. Environ 29 p. 100 de cette somme a servi à rénover et à moderniser des usines, du matériel et des locaux, ainsi qu'à construire et à acheter des locaux en vue de moderniser l'entreprise. Onze pour cent ont servi à l'achat de matériel fixe et environ 1.8 p. 100 à l'achat de terrain.

Depuis 1961, c'est-à-dire depuis la création de ce programme, le taux de défection a été inférieur à 0.01 p. 100. Le gouvernement a dû payer 9.7 millions de dollars pour les défections, puisqu'il avait donné sa garantie par le biais de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Prêts aux petites entreprises—Loi

C'est tout à l'honneur du gouvernement du Canada d'avoir eu suffisamment confiance dans les hommes d'affaires canadiens pour savoir qu'ils contracteraient des emprunts raisonnables qu'ils seraient capables de rembourser, et qu'ils étaient à même de gérer leur entreprise de façon à ce que les banques n'aient jamais à exiger la garantie du gouvernement. Moins de 0.01 p. 100 des prêts garantis par le gouvernement n'ont pas été remboursés. Le 31 décembre 1980, le gouvernement n'avait eu que 9.7 millions de dollars à rembourser pour honorer ses garanties. C'est une belle preuve de la perspicacité du gouvernement mais surtout des aptitudes, de la productivité, du sens de la gestion et de la motivation qui règne dans les petites entreprises canadiennes.

Nous avons parlé du récent budget et de ses répercussions sur les petites entreprises. Nous avons souvent entendu dire que le budget n'a absolument rien fait pour la petite entreprise. Je voudrais parler des obligations pour la petite entreprise.

Le programme des obligations pour la petite entreprise a été prolongé encore une fois. Quand il est entré en vigueur, il était prévu que ce programme expirerait le 31 mars 1980, mais il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1981. Au mois de novembre, le ministre des Finances (M. McEachen) a présenté son budget où il est question de prolonger encore d'un an le programme d'obligations pour la petite entreprise. En gros, le gouvernement a répondu à ces besoins.

Mais voyons certains éléments du budget et ce qui a été fait. La déduction pour la petite entreprise, le plafond annuel du revenu auquel s'applique le taux d'imposition spécial réduit sera porté de \$150,000 à \$200,000, et le plafond cumulatif de \$750,000 à un million. Pour que cet encouragement profite davantage aux entreprises en expansion, les sociétés ne pourront plus rester admissibles à cette disposition en distribuant des dividendes. Cette disposition est élargie et permet à une entreprise d'accumuler jusqu'à un million de revenu, et le plafond annuel est porté à \$200,000. L'aide ainsi offerte à la petite entreprise canadienne sera de 50 millions.

L'autre élément dont on a parlé, c'est la prolongation pour deux ans de la surtaxe des sociétés qui s'appliquera désormais au revenu des sociétés auquel s'applique le taux d'imposition réduit. Nous avons porté le plafond à \$200,000 et le plafond cumulatif à un million. Ces petites entreprises seront maintenant admissibles au taux d'imposition réduit pendant deux autres années, ce qui leur vaudra une économie d'impôt totale de 100 millions. Environ 175,000 sociétés pourront se prévaloir du taux d'imposition réduit.

Le budget renferme donc d'importants encouragements pour aider les petites entreprises. En fait, la restructuration des dispositions de la taxe de vente fédérale aura pour effet d'appliquer la taxe au niveau de vente au détail plutôt qu'au niveau du fabricant. Le changement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1982 et le taux sera réduit de 9 à 8 p. 100 pour ne rien changer aux recettes. Que veut dire ce changement? Quel en est l'effet?